



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0187**

commune (s) :

objet : Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : Location de véhicules poids lourds 4 x 4 équipés de lames et de saleuses - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0187**

objet : **Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : Location de véhicules poids lourds 4 x 4 équipés de lames et de saieuses - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance de véhicules poids lourds 4 x 4 équipés de lames et de saieuses sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la location et la maintenance de véhicules poids lourds 4 x 4 équipés de lames et de saieuses sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Le marché ferait l'objet d'un marché fractionné à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 5 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 350 000 € HT, soit 420 000 € TTC et maximum de 1 050 000 € HT, soit 1 260 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants, du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 juin 2014, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Dauphiné Poids lourds.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour le lot n° 1 : location et maintenance de véhicules poids lourds 4 x 4 équipés de lames et de saieuses sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Dauphiné Poids lourds, pour un montant global minimum de 350 000 € HT, soit 420 000 € TTC et maximum de 1 050 000 € HT, soit 1 260 000 € TTC pour une durée ferme de 5 ans.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opération n° 0P24O2475.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.